

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

Délibération :
N°2011_8_6

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

**Objet : Modification
indemnité de fonction du
3ème adjoint**

L'an deux mille onze , le mercredi 09 novembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, Rue de la République à AUSSAC-VADALLE, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 03 Novembre 2011

Présents :

Titulaires : Monsieur BRUNET Jacky, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GLEMAIN Martine, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur VIART Luc

Excusés : Madame TUILLIERE Chantal, Monsieur PARTHONNEAU Nicolas, Madame BIRONNEAU Marylène

Secrétaire de séance : Madame Béatrice COUSSAUD

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il souhaite à compter du 01 décembre 2011, modifier les taux de l'indemnité de fonction des élus, pour harmoniser la répartition entre les adjoints. Les taux seraient les suivants :

- Maire : 17% de l'indice 1015
- 1ère adjointe : 6,6 % de l'indice 1015
- 2ème adjoint : 6,6 % de l'indice 1015
- 3ème adjoint: 6,6 % de l'indice 1015

Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'adopter de modifier les taux de l'indemnité de fonction des élus selon les propositions du Maire;
- La délibération annule et remplace toute délibération précédente prise pour le même objet;

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT